

## Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 8 août 2007, à laquelle sont présents Madame la conseillère Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers, Owen LeGallee, Claude P. Lemire et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Monsieur le conseiller Timothy Watchorn et Madame la conseillère Mona Wood avaient avisé qu'ils seraient absents.

À 19h30, Monsieur le Maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **209.08.07**      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général avec l'ajout du point 8.4.2 - Démolition de bâtiments au Parc Basler.

#### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village
2. Adoption de l'ordre du jour
3.                    **ADMINISTRATION**
  - 3 1                    Approbation des procès-verbaux
  - 3 2                    Finances**
    - 3 2 1                    Bordereau de dépenses
    - 3 2 2                    État des revenus et dépenses au 31 juillet 2007
    - 3 2 3                    Suivi des dossiers en cours au 3 août 2007
  - 3 3                    Correspondance**
    - 3 3 1                    MRC des Pays-d'en-Haut : schéma d'aménagement
    - 3 3 2                    Penny Rose : demande de fonds
    - 3 3 3                    Les Manoirs Haute-Provence : redéveloppement
    - 3 3 4                    Lettre à Nicole Robillard : acquisition d'une parcelle de terrain
    - 3 3 5                    Revenu Canada : accusé réception
    - 3 3 6                    Ministère des finances : accusé de réception
    - 3 3 7                    SAAQ : règlement sur les heures de conduite
    - 3 3 8                    Ass. des propriétaires du Lac-Noiret : procès-verbal
    - 3 3 9                    MAMR : Plan d'action gouvernemental
    - 3 3 10                    MAMR : Accusé de réception
    - 3 3 11                    Fondation médicale des Laurentides : rapport mensuel
    - 3 3 12                    Mario Laframboise : accusé de réception
    - 3 3 13                    CLD des Pays-d'en-Haut : tournoi de golf

## **Municipalité de Morin-Heights**

- 3 3 14 Arts Morin-Heights : remerciements
- 3 3 15 Mun. de Piedmont : contraintes anthropiques
- 3 3 16 MRC des Pays-d'en-Haut : inventaire du patrimoine bâti
- 3 3 17 Ministère de la sécurité publique : semaine de prévention
- 3 3 18 MAMR : virus du Nil
- 3 3 19 MRC des Pays-d'en-Haut : travaux sur la voie partagée
- 3 3 20 Cour du Québec : Dossier D. Gauthier
- 3 3 21 Congrès mondial du loisir
- 3 3 22 Espace logique : gestion du personnel de sécurité incendie
- 3 3 23 Sécurité routière 2007 : année de la sécurité routière
- 3 3 24 Le Refuge : Demande de commandite
- 3 3 25 Pamela Feres : remerciements
- 3 3 26 Patrimoine Morin-Heights
- 3 3 27 MDDEP – sablière
- 3 3 28 Pollmueller – assurances – négation
- 3 3 29 Recensement 2006
- 3 3 30 Avis public – regs. 185 & 186
- 3 4 **Personnel**
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Entente - Axe Développement, Lots «25A et 26B »
- 3 5 2 M. Mathieu - 1000, Corniche
- 3 5 3 Entente Val-Morin – chemin du Lac-Théodore
- 3 5 4 Mandat au Ministre des finances
- 3 5 5 Résolution Lot 3-206-410
- 3 6 **Réglementation**
- 3 6 1 Certificat du Secrétaire-trésorier - Règlements 427,428 et 429 Asphaltage
- 4. **SECURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 2 **Personnel**
- 4 3 **Résolution**
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1 Présentation pour adoption du Règlement 430 – relatif au Stationnement
- 5. **TRAVAUX PUBLICS**
- 5 1 Rapport mensuel du directeur
- 5 2 **Personnel**
- 5 3 **Résolution**
- 5 3 1 Travaux - Pont Bennett
- 5 3 2 Travaux - Pont Wood
- 5 3 3 Travaux - Ponceau – Dwight road
- 5 3 4 Projet Asphaltage
- 5 4 **Réglementation**
- 6. **ENVIRONNEMENT**
- 6 1 Rapports mensuels du directeur
- 6 2 Personnel
- 6 3 **Résolution**
- 6 3 1 Dossier – puits Riverview
- 6 3 2 Contrat – travaux sur Alpino, Bastien, Beaulieu, Salzbouurg
- 6 4 **Réglementation**
- 6 4 1 Avis de motion – Règlement 431 relatif à la vidange des fosses septiques
- 7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 7 1 Rapport mensuel du Directeur
- 7 2 **Personnel**
- 7 3 **Résolution**

## Municipalité de Morin-Heights

<b>8.</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8 1	1 Rapports mensuels de la directrice
8 1	2 Rapport mensuel des comités de la famille et des aînés
8 1	3 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8 3	<b>Personnel</b>
8 3	1 Embauche – sauveteurs
8 4	<b>Résolution</b>
8 4	1 Pérennité des sentiers de plein air
8 4	2 Démolition de bâtiments au parc Basler
8 5	<b>Réglementation</b>
<b>9</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
<b>10</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
<b>11</b>	<b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b>

### 210.08.07 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Les procès-verbaux de la session ordinaire du 11 juillet 2007 et de l'assemblée spéciale du 18 juillet ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 11 juillet 2007 et celui de l'assemblée spéciale du 18 juillet 2007.

### 211.08.07 BORDEREAU DES DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2007 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois, en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

	<b>Total</b>
<b>Du 1er au 31 juillet 2007</b>	
Comptes à payer :	161 903,61 \$
Comptes payés d'avance	205 234,16 \$
<b>Total des achats</b>	<b>367 137,77 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	21 649,10 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>388 786,87 \$</b>
Salaires nets	80 344,69 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b>469 131,56 \$</b>

## **Municipalité de Morin-Heights**

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2007**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un sommaire de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2007.

### **SUIVI DES DOSSIERS EN COURS AU 3 AOÛT 2007**

---

Le Conseil accuse réception du rapport et le suivi des coûts proposés par le Directeur général relatif au suivi des dossiers en cours au 3 août 2007.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2007. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisée et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, le directeur général donnera suite à la correspondance.

#### **212.08.07 ENTENTE – AXE DÉVELOPPEMENT, LOTS « 25A ET 26B »**

---

Considérant que la Municipalité a reçue une offre d'acquisition du terrain municipal situé sur les lots 25A et 26 B, rang 1 en bordure de la rue Aubry de la Compagnie AXE Développement INC.;

Considérant que la contrepartie offerte et la construction de la rue Aubry à l'est de la rue des Lucioles;

Considérant que la rue Aubry est propriété de la Municipalité mais ne dessert aucun immeuble situé à Morin-Heights;

Considérant que le projet de l'entrepreneur prévoit la construction de bâtiments unifamiliaux jumelés dans un projet intégré;

Considérant que cette offre présente un triple avantage : celui de s'agencer au projet du Bois du Ruisseau, de développer un secteur peu propice au développement et de régler le dossier de la rue Aubry;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve le projet déposé par Axe Développement Inc. visant la cession des parties des lots 25 A et 26 B du rang 1 et d'une partie de la rue Aubry qui sera abandonnée.

Que ce Conseil accepte que la rue Aubry ne soit construite que dans la section à l'est de la rue des Lucioles à Saint-Sauveur avec rond point aux limites de la Ville de Saint-Adèle et qu'une servitude de drainage soit établie en faveur de la Municipalité de la rue des Lucioles jusqu'au chemin du Village.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que la valeur marchande pour les fins de la transaction et les coûts afférents à la construction soient établie à 50 000 \$.

Que les couts liés à cette transaction soient à la charge de l'acheteur.

Que le Maire et directeur général soient autorisé à signer les documents afférents.

### **213.08.07 M. MATHIEU – 1000,DE LA CORNICHE**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de Monsieur Pierre Mathieu, propriétaire du 1,000 rue de la Corniche à l'effet d'obtenir une partie de terrain de la Municipalité pour y aménager son entrée;

Considérant la particularité de cette demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil réfère ce dossier au Comité consultatif d'urbanisme afin que la demande soit étudiée à la lumière de la réglementation et de l'historique de cet immeuble et qu'une recommandation soit faite au Conseil.

### **214.08.07 ENTENTE VAL-MORIN POUR LE CHEMIN DU LAC-THÉODORE**

---

Considérant que l'accès au chemin du Lac-Théodore situé dans la municipalité est situé sur le territoire de la Municipalité de Val-Morin;

Considérant qu'il y a lieu de conclure une entente pour l'entretien d'une section de la rue situé à Val-Morin;

Considérant le projet d'entente annexé à la représente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à l'entretien d'une partie de chemin située sur le lot numéro 2-492-075 à Val-Morin.

### **215.08.07 MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES**

---

Considérant que la municipalité de Morin-Heights désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 ;

Il est proposé par : Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu,

Que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **216.08.07**      LOT 3-206-410

---

Considérant que le lot 3-206-410 (matricule 4684 64 8089) est enclavé dans le lot du Parc Basler;

Considérant que le lot 3-206-410 a été vendu pour défaut de paiement des taxes;

Considérant que la Municipalité entend exercer son droit de retrait dans ce dossier;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil autorise le Directeur général à exercer le droit de retrait et à verser la somme de l'enchère incluant les frais et taxes à la MRC des Pays-d'en-Haut pour la somme de 1 902,97 \$ et à faire le nécessaire pour que le lot soit intégré au patrimoine de la municipalité.

### **217.08.07**      CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – RÈGLEMENTS 427, 428 ET 429 - ASPHALTAGE

---

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat suite à la tenue du registre pour les règlements 427, 428 et 429, le 31 juillet 2007.

Le secrétaire-trésorier donne avis :

Que le règlement 427 relatif aux travaux de pavage sur la rue des Cîmes (incluant l'emprunt pour y pourvoir) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, le règlement a été acheminé au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour autorisation.

Que le règlement 428 relatif aux travaux d'asphaltage de la rue du Sommet (incluant l'emprunt pour y pourvoir) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, le règlement a été acheminé au Ministre des Affaires municipales, et des régions pour autorisation.

Que le Conseil a adopté le règlement 429 relatif aux travaux d'asphaltage du Domaine Bois du Ruisseau est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, le règlement a été acheminé au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour autorisation.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de juillet 2007 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

### **218.08.07**      PRÉSENTATION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT 430 - STATIONNEMENT

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 430 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 430 comme suit :

### **Règlement 430**

Visant à modifier les dispositions du règlement 328 relatif à la circulation et au stationnement

ATTENDU QUE l'article 565 du Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la disposition relative au stationnement du règlement 328;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee à l'assemblée spéciale du 18 juillet 2007;

**EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :**

**ARTICLE 1:** L'article 7 et l'annexe 1 relatif au stationnement du règlement 328 est modifié pour se lire comme suit :

**« Endroit interdit » :**

**ARTICLE 7:** Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public sur l'ensemble du territoire à moins d'avis contraire.

Le Conseil établit par résolution les endroits où le stationnement est permis l'annexe 1 du règlement est mis à jour en conséquence.

**« Entrée en vigueur » :**

**ARTICLE 2:** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Michel Plante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général/secrétaire-trésorier

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de juillet 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

### **219.08.07 TRAVAUX - PONT BENNETT**

---

Considérant que la Municipalité a reçu un avis du Ministère des Transports à l'effet que le Pont Bennett nécessitait des réparations urgentes;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant le rapport et de Directeur du Service des travaux publics en date du 31 juillet 2007;

Considérant qu'une partie des crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les travaux et une dépense de l'ordre de 35 000 \$ tel que décrit au rapport du Directeur du Service des travaux publics, Monsieur Alain Bérubé, ingénieur, en date du 31 juillet 2007;

Que les dépenses de 15 000 \$ qui excèdent la disponibilité de crédit soit assumés par les revenus supplémentaires perçus à ce jour.

Que ce Conseil demande au Député d'Argenteuil Monsieur David Whissell que ces travaux fassent l'objet d'une aide financière prioritaire.

### **220.08.07 TRAVAUX - PONT WOOD**

---

Considérant que la Municipalité a reçu un avis du Ministère des Transports à l'effet que le Pont Wood nécessitait des réparations urgentes;

Considérant que ce pont est nécessaire pour permettre d'accéder au rond-point durant la période de déneigement;

Considérant le rapport et de Directeur du Service des travaux publics en date du 31 juillet 2007;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les travaux et une dépense de l'ordre de 20 500 \$ tels que décrit au rapport du Directeur du Service des travaux publics, Monsieur Alain Bérubé, ingénieur, en date du 31 juillet 2007.

Que ce Conseil demande au Député d'Argenteuil Monsieur David Whissell que ces travaux fassent l'objet d'une aide financière prioritaire.

### **221.08.07 TRAVAUX PONCEAU – RUE DWIGHT**

---

Considérant que le ponceau Dwight nécessite une réparation urgente;

Considérant le rapport et de Directeur du Service des travaux publics en date du 31 juillet 2007;

Considérant que les crédits ne sont pas prévus au budget courant;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les travaux et une dépense de l'ordre de 45 000 \$ tels que décrit au rapport du Directeur du Service des travaux publics, Monsieur Alain Bérubé, ingénieur, en date du 31 juillet 2007;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que cette dépense soit assumée par le fonds général à même les revenus supplémentaires perçus en 2007 et, advenant solde négatif, que l'excédent soit assumé par le Fonds d'immobilisation et remboursé en 2008.

Que ce Conseil demande au Député d'Argenteuil Monsieur David Whissell que ces travaux fassent l'objet d'une aide financière prioritaire.

### **PROJET D'ASPHALTAGE**

---

Le Conseil accuse réception du rapport du Directeur général relatif aux projets d'asphaltage.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de juillet 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **222.08.07 DOSSIER – PUIITS RIVERVIEW**

---

Considérant que ce Conseil a approuvé une entente par sa résolution 137-07-06 pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement des équipements de puisage d'eau potable pour le réseau du Village;

Considérant que projet de subdivision a dû être révisé afin de respecter les normes relatives à la limite des hautes eaux;

Considérant que cette révision a pour effet de modifier le tracé de rue et de réduire de deux le nombre de lots disponibles à la vente;

Considérant les représentations du président de Immo-MC Inc., Monsieur Donald Cloutier à l'effet que le nouveau projet ne présente pas la rentabilité escomptée;

Considérant que le Conseil est d'avis que la contrepartie, la Municipalité est juste puisque la municipalité assume les frais d'arpentage et de plan de lotissement, les frais de parc, la construction de la conduite de distribution d'eau potable dans le secteur et la sous fondation de la rue et que par le nouveau plan, la Municipalité accepte de réduire le transfert de propriété prévu de 15 360,5 mètres carrés plus ou moins à 10170 mètres carrés et de transformer le tracé vers la rivière pour la conduite en une servitude de passage;

Considérant que le Conseil accepte de modifier l'entente en conséquence;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil informe le propriétaire, IMMO-MC Inc. que le Conseil accepte de modifier l'entente intervenue comme suit :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que l'ensemble de la section 1 soit remplacé par le texte suivant :

**1.1** « Immo- MC Inc. » s'engage à transférer la propriété des lots suivants à la Municipalité de Morin-Heights dans les quatre-vingt-dix jours de l'obtention de la subdivision :

Partie du lot 32 B, rang 1, d'une superficie de 10 170 mètres carrés, plus ou moins pour la construction des équipements de puisage et de traitement de l'eau potable tel que montré en « A » au plan des infrastructures préparé par l'équipe Laurence en date du 18 juillet 2007.

**1.2** « Immo- MC Inc. » s'engage à concéder à la Municipalité de Morin-Heights dans les quatre-vingt-dix jours de l'obtention de la subdivision une servitude de passage, de construction et de réparation pour la conduite d'aqueduc et de construction et d'entretien de fossé d'écoulement des eaux de surface:

Partie du lot 32 C, rang 1, une bande de terrain d'une largeur d'environ 10 mètres située entre les lots 2 et 3, d'une superficie de 1037,8 mètres carrés qui fait le lien entre le chemin prévu et la rivière tel que montré en « B » au plan des infrastructures préparé par l'équipe Laurence en date du 18 juillet 2007.

Que le délai prévu à l'article 3 soit prolongé jusqu'en décembre 2007.

### **223.08.07      CONTRAT – TRAVAUX ALPINO, BASTIEN, BEAULIEU, SALZBOURG**

---

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour l'octroi d'un contrat en vertu des règlements suivants :

- 402 (367) pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau Alpino
- 403 (387) pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau Bastien
- 404 (366) pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau Beaulieu
- 405 (365) pour l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable sur le réseau Salzburg

Considérant que la firme EnviroSol, experts-conseil, a étudié les soumissions et recommande que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire qui est conforme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat à Centre de Pompes Villemaire Inc. au montant de 669 678,45 \$, taxes incluses.

Que le Directeur général soit autorisé à signer le document afférent.

**Municipalité de Morin-Heights**

**A.M. 17.08.07 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 431 RELATIF AUX VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES**

---

Avis de motion est donné par Gilles Coutu qu'un règlement 431 qui établit un programme de vidange des boues de fosses septiques sera présenté au Conseil pour adoption et pour être en vigueur pour l'année 2008.

Le projet de règlement ayant été remis aux membres du conseil dans le fichier d'assemblée, le Directeur général sera dispensé d'en faire la lecture lors de la présentation pour adoption.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de juillet 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS ET CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de juillet 2007 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DES COMITÉS DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel des comités pour le mois de juillet 2007 et d'un sondage préparé par la Directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que les procès verbaux des réunions.

**RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux Services à la communauté pour le mois de juillet 2007.

**224.08.07 EMBAUCHE – SAUVETEURS**

---

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher deux sauveteurs additionnels afin de remplacer un sauveteur qui sera absent pour une période de deux semaines, pour la piscine et le camp de jour durant l'été 2007;

Considérant la recommandation de la Directrice du Service des loisirs et de la culture datée du 2 août 2007;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'embauche des personnes suivantes aux postes de sauveteur et assistant-sauveteur à la piscine et du camp de jour pour l'été 2007 :

Nom	Taux horaire
Geneviève Laroque, sauveteure	10 \$ / l'heure pour 5 jours
Jean-Philippe Marcoux, assistant sauveteur	9 \$ / l'heure pour 5 jours

### **225.08.07 PÉRENNITÉ DES SENTIERS DE PLEIN AIR**

---

Considérant que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité pour l'année 2007-2008;

Considérant que certains travaux d'évaluation du réseau et des relevés GPS doivent être réalisés avant le début du projet volet II;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le service des loisirs et de la culture à procéder à l'évaluation du réseau et au relevé GPS pour une dépense maximale de 10,500 \$ assumée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Que ce Conseil autorise le Directeur général à signer la convention avec Monsieur Chris Schlachter au montant de 1,500 \$ pour les travaux d'évaluation des 130 km de sentiers.

### **226.08.07 DÉMOLITION DES BATIMENTS VÉTUSTES PARC BASLER**

---

Considérant que la Municipalité est maintenant propriétaire du Parc Basler;

Considérant que certains bâtiments sont dangereux;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à procéder à la démolition des bâtiments vétustes situés sur le terrain du Parc Basler.

### **227.08.07 FÉLICITATIONS – ARTS MORIN-HEIGHTS**

---

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite Philippe Daigneault et toute son équipe bénévole et les exposants d'Arts Morin-Heights pour le succès de cette 24<sup>ième</sup> édition.

**Municipalité de Morin-Heights**

**228.08.07 FÉLICITATIONS – TOURNÉE DES MAISONS ET JARDINS**

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite Madame Sandra Stock et toute son équipe bénévole pour le franc succès de la 10<sup>e</sup> édition de la Tournée des maisons et jardins.

**229.08.07 FÉLICITATIONS – CLINIQUE DE SANG**

Considérant que la 4<sup>ème</sup> édition de la Collecte de sang de Morin-Heights a eu lieu lundi, le 6 août dernier;

Considérant que 89 donneurs ont répondu à l'appel et le travail réalisé par les bénévoles au cours de cette journée;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie les donneurs, les bénévoles et les pompiers pour leur contribution à la 4<sup>ème</sup> Collecte de sang de Morin-Heights.

**230.08.07 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que cette session soit levée à 20h45.

\_\_\_\_\_  
Michel Plante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.